

## Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC)

**Introduction** La direction de la sécurisation, en abrégé DAB, assure la sécurité des sites nucléaires, des infrastructures de l'aéroport de Bruxelles National, des institutions nationales, internationales et européennes, des infrastructures critiques, des infrastructures du SHAPE, de l'OTAN, des palais royaux et des opérations de police. La DAB sera constituée de membres du personnel :

- Externes (à partir de mars 2018)
- Transfert de personnel militaire (à partir de mai 2018)
- **Transfert du personnel de BAC (Brussel Airport Company)**
- Transfert du personnel de la protection civile
- Transfert du personnel du corps de sécurité

**Encodage des données personnelles, horaire de travail, capitaux de départ des anciennetés et codes salariaux** Voir instruction de travail 101 « ajout d'un membre du personnel »

**Données D'emploi** Ajout d'une relation de travail à partir du 01/04/2019

### Onglet lieu de travail :

Date d'effet : 01/04/2019  
Action : Embauche  
Entité : 0509  
Service : 7783

Lieu travail		Rech.	Premier	1 sur 1	Dernier
Statut RH:	Actif	Statut paie:	Actif	<a href="#">Aller à ligne</a> [+ -]	
*Date effet:	01/04/2019	Séq.:	0	*Emploi:	Emploi principal
*Action:	Embauche	Motif:		Actuel	
Date dernière embauche:	01/04/2019	Date fin emploi:			
*Zone réglementaire:	BEL		Belgique		
Société:	001		Secrétariat Social GPI		
*Entité:	0509		POLICE FEDERALE	Date entrée service:	01/04/2019
*Service:	7783		DAB - ASPIRANTS		
Code établissement:	2153576776	Date création:		11/09/2019	

## Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite

### Onglet Statut :

Statut d'origine : Ass. Sécurisation (BAC)  
Cadre : Assistant de sécurisation

Grade : 96 Assistant de sécurisation

Commissionnement : Nommé  
Echelle de traitement : BASP1 à BASP4  
Sorte d'ancienneté : Pécuniaire

Sauvegardes :  
Type de sauvegarde : 29  
Echelle de traitement : BAC 1 (montant annuel négocié de 17.725,05€)  
BAC 2 (montant annuel négocié de 23.740,23€)  
BAC 3 (montant annuel négocié de 24.079,23€)  
Sorte d'ancienneté : Pécuniaire

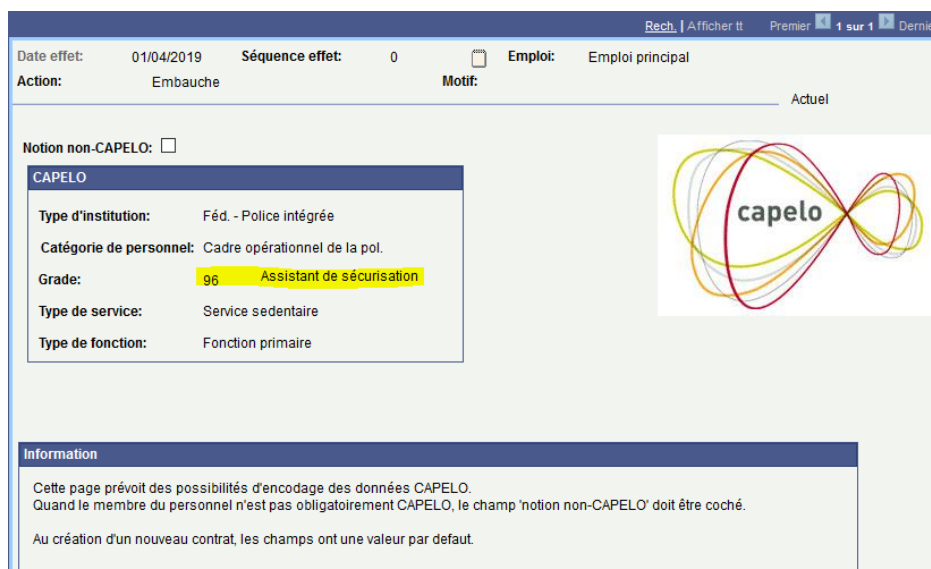
Données statutaires		Rech. Premier 1 sur 1 Dernier	
Date effet:	01/04/2019	Séquence effet:	0
Action:	Embauche	Emploi:	Emploi principal
*Code emploi:	000001 Inconnu	Code d'imputation:	41310000
*Sorte Personnel:	0 Operationnel	DGA DAB	
Classification salarié:	S Statutaire	*Lot paie:	AB Payé a posteriori
Statut d'origine:	Ass. Sécurisation (BA)	D début chômage licenc.:	
Catégorie de collaborateur:	Casual	D fin chômage licenc.:	
Cadre:	Assistant de sécuris	D début Congé M licenc.:	
Grade:	96 Assistant de sécurisation	D fin Congé M licenc.:	
Commissionnement:	Nommé	Date nomination fixe	
Echelle Trt:	BASP2 ASSISTANT DE SECURISATION	Capitiaux de départ	
Sorte Anc.:	Pécuniaire	Statut:	N Nouveau statut
		ECA:	N Nouveau ECA
Sauvegardes		Afficher tt   Premier 1 sur 1 Dernier	
*Type sauvegarde	*Echelle Trt	*Sorte Anc.	
1 29 BAC	BAC2 BAC 2	Pécuniaire	

### Onglet données emploi et Catégorie d'employé

Voir instruction de travail 201\_Ajouter une nouvelle relation de travail (point 1.3 et 1.4)

## Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite

### Onglet Capelo



Date effet: 01/04/2019    Séquence effet: 0    Emploi: Emploi principal  
 Action: Embauche    Motif:    Actuel

Notion non-CAPELO:

**CAPELO**  
 Type d'institution: Féd. - Police intégrée  
 Catégorie de personnel: Cadre opérationnel de la pol.  
 Grade: **96 Assistant de sécurisation**  
 Type de service: Service sédentaire  
 Type de fonction: Fonction primaire

**Information**  
 Cette page prévoit des possibilités d'encodage des données CAPELO.  
 Quand le membre du personnel n'est pas obligatoirement CAPELO, le champ 'notion non-CAPELO' doit être coché.  
 Au création d'un nouveau contrat, les champs ont une valeur par défaut.

<b>Capitaux de départ et ancienneté</b>	Type ancienneté :	<b>Pécuniaire</b>
	Date d'effet :	Prendre la même date d'effet que celle des données d'emploi
	Date d'ancienneté :	Même date que celle renseignée dans le dossier
	Remarque :	Si une ancienneté pécuniaire ancien statut est utilisée pour la sauvegarde 29, la date d'ancienneté doit être la même que celle renseignée pour l'ancienneté pécuniaire.

### Codes Salariaux Codes salariaux fixes

Introduire les codes salariaux fixes obligatoires suivants :

4000	Traitement
6000	A - de fin d'année
7000	Trigger (code déclencheur) pécule de vacances
4034/4035	A-foyer ou A-résidence

Ensuite encoder les données relatives à la sauvegarde :

Statut sauvegarde :	29
Code salarial :	4000
Date début :	Introduire la même date que celle des données d'emploi (la date d'effet: 01/04/2019)
Statut :	Actif
Date de fin :	31/12/3999

Les champs montant, code manipulation et commentaires ne doivent pas être remplis.

Il n'y a pas de code salarial 4034 ou 4035 sous la sauvegarde 29. En effet, lorsque le traitement du membre du personnel est calculé sur base du montant annuel négocié de BAC, ce dernier n'a pas droit à l'allocation de foyer ou de résidence.

## Instruction de travail n°: 235 Assistant de sécurisation (BAC), Suite et fin

A partir de avril 2019, un nouveau code 4347 (traitement de sauvegarde BAC) est créé. Il va permettre la comparaison entre le statut police et le montant annuel négocié de BAC en sauvegarde. Il doit être encodé pour les assistants de sécurisation (BAC). Il s'agit d'un « triggercode », **il ne faut donc pas introduire de montant.**



Encodé par	Dernière MàJ	Date/heure système
448266605	448266605	11/09/19 15:13:57

### Allocations et indemnités

Les indemnités et allocations prévus par le statut de la police peuvent être accordés pour autant que les conditions d'application soient remplies. Il n'existe actuellement aucune allocation, ni indemnité spécifique pour les assistants de sécurisation (BAC). Cela signifie qu'ils peuvent bénéficier des allocations et indemnités suivants :

- A-Bruxelles capitale (code salarial 4224)
- I-bilinguisme (code salarial 4086/4087)
- I-entretien uniforme (code salarial 4046)
- I-téléphone (code salarial 4045)

**ATTENTION** : Pour que cet encodage soit pris en compte, il faut encoder tous les codes salariaux fixes en même temps, y compris ceux de la sauvegarde 29. C'est-à-dire qu'il faut encoder les codes salariaux fixes en cliquant une seule fois sur enregistrer. Ensuite, vous pouvez valider et approuver. Un seul envoi vers L4 sera correct !

Si vous ne respectez pas cette procédure, il convient dans un premier temps de mettre sur inactif les codes salariaux fixes relatifs au statut police (4045,4046,4086,4087 et 4224) et à la sauvegarde 29. Après qu'un run fictif soit passé, remettre sur actif les codes salariaux fixes précités relatifs au statut police et à la sauvegarde 29.